



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITÉ
MARIE & LOUIS
PASTEUR

UFR SCIENCES &
TECHNIQUES



Inscription et réinscription administrative

Rentrée 2026/2027 - UFR Sciences et techniques

Calendrier des inscriptions administratives

- ✓ Du 8 juillet au 31 août 2026
- ✓ Fermeture de l'université et des UFR : **du 25 juillet au 16 août 2026 inclus**

Accueil de la scolarité

Accueil du public et téléphonique

Rez-de-chaussée bâtiment Métrologie, 020B et 022B, 026B

Lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H00 à 17h00

(Fermé le mercredi après-midi et le vendredi à partir de 16h)

Téléphone : 03 81 66 66 50

scolarite.ufr-st@umlp.fr

UFR ST

16, route de Gray

25030 Besançon cedex – France

CS 11809

CVEC : Contribution Vie Etudiante et Campus

Avant la procédure d'inscription, vous devrez vous acquitter de la « **Contribution Vie Etudiante et Campus** » sur le site : <http://cvec.etudiant.gouv.fr/> - Tarif : 105 € ou 0 € pour les boursiers et situation particulière (par le CROUS). Le numéro de CVEC est **obligatoire** dans le processus d'inscription. L'attestation est à déposer dans les pièces justificatives.



Inscriptions ou réinscriptions

Inscription = je n'ai jamais été inscrit à l'Université Marie et Louis PASTEUR

Réinscription = j'ai déjà un numéro d'étudiant de l'Université Marie et Louis PASTEUR. **Après la diffusion des résultats sur l'ENT et réception de mon relevé de notes par mail**, je peux m'inscrire sur <https://admission.umlp.fr/index.awp>





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITÉ
MARIE & LOUIS
PASTEUR

SCIENTES &
TECHNIQUES



Païement des droits d'inscription

Par CB uniquement et en ligne (possible en 3x pour les masters).

Si vous êtes étudiant boursier, vos droits d'inscription s'élèvent à 0€. Votre notification de bourses délivrée par le CROUS est à déposer dans les pièces justificatives.

Comment nous transmettre vos pièces justificatives

Les pièces justificatives demandées doivent obligatoirement être déposées au format numérique (PDF ou JPEG) dans les 5 jours sur <https://scolarite.univ-fcomte.fr/pj-web/page/login.jsf>



Comment suivre et consulter votre inscription

L'avancement du traitement de votre dossier est consultable à partir du lien suivant : <https://scolarite.univ-fcomte.fr/pj-web/page/login.jsf>



Comment récupérer vos documents (certificat de scolarité, carte d'étudiant, quittance...)

Après validation de l'inscription administrative, le certificat de scolarité, la carte d'étudiant, quittance ou le sticker (année universitaire collée sur la carte étudiante) :

✓ **Licence 1^{ère} année si inscriptions validées avant le 31 août :**

Le certificat de scolarité, la carte d'étudiant, quittance seront remis lors de la réunion de rentrée

✓ **Dans tous les autres cas :**

Retrait à la scolarité du bâtiment Métrologie de l'UFR ST.

Précisions relatives à la carte d'étudiant :

La carte d'étudiant peut être exigée pour le paiement des repas aux restaurants universitaires.

Elle sera obligatoire pour l'accès aux salles d'examen et à la bibliothèque universitaire.

En cas de perte demande uniquement en ligne : <https://applications.univ-fcomte.fr/PaiementEnLigne>

Information réunion de rentrée

<http://sciences.umlp.fr/pages/fr/menu3796/actualites/rentree-2026-19385.html>



Droits différenciés

Spécifiquement pour les étudiants extracommunautaires, il est nécessaire de vérifier si vous êtes assujettis aux droits différenciés : <https://admission.umlp.fr/index.awp?A11>



Demander l'exonération sur Adullact :

<https://demarches.adullact.org/commencer/demande-d-exoneration-des-droits-differencies-2>



Activation de votre compte Sésame, après validation complète de l'inscription

Le compte SESAME permet l'accès aux services électroniques : ENT, plate-forme d'enseignement en ligne et création de la messagerie électronique.

Pour prendre connaissance de la procédure cliquer sur ce lien :

<http://sciences.umlp.fr/pages/fr/menu3796/infos-pratiques/sesame-ent---izly-19243.html>

